

Règles de conduite de SAMS GYM GmbH

Version 2.0 du 10.09.2026 · La version allemande fait foi.

 **À noter :** Ceci est la version complète et seule déterminante de nos règles de conduite. Elles font partie intégrante de ton contrat (CG chiffre 11.4) et s'appliquent à toutes les personnes présentes dans nos locaux, donc aussi aux invités, aux accompagnants et aux entraînements d'essai.

Les affiches, inscriptions et listes de prix dans les studios reprennent les points les plus importants sous forme abrégée. Elles ne sont **pas exhaustives** et ne créent aucun droit divergent, indépendamment du moment où elles ont été apposées. En cas de contradiction entre ces règles de conduite et les CG, les **CG** priment.

Cher membre, pour que l'entraînement soit une belle expérience pour nous tous, nous misons sur le respect, la sécurité et la propreté. Ces règles de conduite sont contraignantes et complètent nos CG. Merci de jouer le jeu !

Aperçu

- **1. Propreté & ordre**
 - **2. Vestiaire & clé de casier**
 - **3. S'entraîner avec égards**
 - **4. Volume & repos nocturne**
 - **5. Vie privée & sécurité**
 - **6. Accès**
 - **7. Âge minimum & contrôles**
 - **8. Santé & risque propre**
 - **9. Aperçu des frais**
 - **10. Infractions**
-

1. Propreté & ordre

Chaussures : Tu n'accèdes à la surface d'entraînement qu'avec des chaussures de salle propres, qui n'ont pas été portées à l'extérieur. **Des chaussures de sport séparées ne suffisent pas à elles seules.** Ce qui compte, c'est que tu enfiles tes chaussures seulement dans le studio. Celui qui traverse le parking, le garage souterrain ou la rue ramène de la saleté, même avec des chaussures de sport.

Linge : Utilise toujours un linge comme support.

Rangement : Tout le matériel utilisé retourne entièrement à sa place après usage. Merci de nettoyer les appareils que tu as utilisés.

Disques de poids : Merci de ne pas les appuyer ni les poser contre les murs.

Manger et fumer : Non autorisé dans la zone d'entraînement.

Lumière : Merci d'éteindre la lumière dans les zones utilisées après l'entraînement.

2. Vestiaire & clé de casier

Vider le casier : Les casiers sont des casiers à la journée. Merci de vider entièrement le tien après chaque entraînement. Ce ne sont pas des espaces de stockage, les affaires ne doivent pas y rester enfermées pendant la nuit ou plusieurs jours.

Clé de casier : La clé appartient au casier et reste dans le studio. Merci de la laisser dans la serrure en partant. Si une clé de casier est perdue ou n'est pas rendue, nous devons remplacer toute la serrure. Pour cela nous facturons **CHF 50.-** par serrure, ce qui couvre le matériel, l'envoi et le montage.

À ne pas confondre avec ta **clé d'accès** pour la porte du studio. Des règles propres s'appliquent à celle-ci, voir **chiffre 6**

Cadenas personnel : Un cadenas que tu apportes ne peut être posé sur le casier que pendant ta présence dans le studio. Merci de le retirer en partant. Les cadenas qui restent plus de 48 heures sur un casier sont retirés par nos soins après annonce préalable. Là aussi nous facturons **CHF 50.-** par cas. Nous conservons le contenu pendant un délai raisonnable (CG chiffre 10.4).

Objets de valeur : Merci d'utiliser les casiers verrouillables. Aucune responsabilité n'est assumée pour les objets disparus (CG chiffre 10.1).

Objets trouvés : Merci d'annoncer les objets trouvés ou manquants via notre **formulaire de contact**

3. S'entraîner avec égards

Respect : Des rapports équitables, amicaux et respectueux. Toute forme de discrimination, de harcèlement ou de comportement agressif est interdite.

Appareils : Traite les appareils d'entraînement avec soin. Merci d'annoncer les défauts sans délai via notre **formulaire de contact** ou directement au personnel s'il se trouve sur place. Celui qui utilise un appareil malgré un défaut visible le fait à ses propres risques (CG chiffre 11.2).

Poids : Ne lâche pas les haltères courts de manière incontrôlée. Pose les disques de poids de manière contrôlée et silencieuse, merci de ne pas les faire claquer. Utilise les haltères courts uniquement dans la zone de force.

Emplacement : Merci de laisser les appareils à l'emplacement prévu et de ne pas les déplacer.

Entraîneurs externes : Amener son propre entraîneur qui n'est pas employé par SAMS GYM n'est autorisé qu'après annonce préalable et approbation, et coûte **CHF 50.-** par séance (CG chiffre 14.2).

4. Volume & repos nocturne

Musique et vidéos uniquement avec des écouteurs, pas de haut-parleurs. Téléphone à un volume raisonnable. La musique du studio est coupée pendant la nuit, merci de faire preuve d'égards particuliers envers les autres personnes qui s'entraînent durant cette période.

5. Vie privée & sécurité

Voies de fuite : Les voies de fuite et les sorties de secours doivent rester libres en tout temps, merci de ne pas les bloquer avec des sacs ou du matériel.

Filmer ou photographier autrui : Strictement interdit. Les prises de vue sur lesquelles d'autres personnes sont reconnaissables ou dont la sphère privée est affectée sont interdites pour des raisons de protection de la personnalité. Les infractions peuvent avoir des conséquences civiles et pénales et entraîner une interdiction immédiate d'accès (CG chiffres 16.2 et 11.3).

Filmer son propre entraînement : Autorisé, mais uniquement à trois conditions (CG chiffre 16.3) :

- Seul ton propre entraînement est dans le cadre et aucune autre personne ni sa propriété n'est identifiable.
- La prise de vue a lieu entre 21h00 et 06h00.
- Tu n'utilises pas de trépied ni de matériel qui perturbe l'exploitation ou les autres membres.

Tenue : Merci de porter une tenue de sport appropriée, le haut du corps couvert. L'exception est le CrossGYM Susten, où le torse nu est autorisé pour tout le monde.

Sobriété : Entraînement uniquement sans influence d'alcool ou de drogues (CG chiffre 11.1).

Urgence : Chaque studio dispose d'un défibrillateur, d'une pharmacie de premiers secours, d'extincteurs et d'un téléphone sans fil d'urgence. Les emplacements et la marche à suivre figurent dans le concept d'urgence de notre portail d'information.

6. Accès

Personnelle : Ta clé d'accès est strictement personnelle et non transmissible. Merci de ne pas laisser entrer de personnes non autorisées.

Invités : Entraînements d'essai et invités uniquement après inscription en ligne préalable via notre site web (CG chiffre 4.4).

Perte : Si tu perds ta carte d'accès, tu en commandes une nouvelle via notre formulaire, la taxe d'activation est de **CHF 29.-** Il existe aussi la clé numérique pour smartphone à CHF 1.90 par mois.

7. Âge minimum & contrôles

Âge minimum : Pas d'accès à la surface d'entraînement pour les enfants de moins de 14 ans. Les jeunes dès 14 ans uniquement avec leur propre abonnement valable.

Contrat avec des mineurs : En dessous de 18 ans, l'accord d'un représentant légal est en principe nécessaire ; en dessous de 16 ans, une conclusion en ligne n'est pas possible (CG chiffre 6).

Contrôles : La clé d'accès et une pièce d'identité doivent être présentées sur demande (CG chiffre 17.5).

Règles de sécurité : Pour chaque nouvel abonnement, les règles de sécurité et de conduite actuelles doivent être confirmées activement.

8. Santé & risque propre

En t'inscrivant, tu confirmes te sentir, selon ta propre appréciation, physiquement en forme et en état de santé permettant de participer à l'entraînement (CG chiffre 9). En cas de doutes concernant ta santé, de maladies préexistantes ou pendant une grossesse, nous te recommandons vivement de demander un avis médical avant de commencer.

L'entraînement se fait à tes propres risques (CG chiffre 10). Nos studios sont sans personnel permanent, il n'est pas garanti qu'une personne soit sur place à un moment donné (CG chiffre 10.3). L'assurance accidents relève du membre.

9. Aperçu des frais

Cas	Montant	Base
Clé de casier perdue ou non rendue	CHF 50.- par serrure	ces règles
Cadenas retiré après annonce préalable	CHF 50.- par cas	ces règles
Place d'entraînement fortement salie ou répétition de désordre	CHF 50.- par cas	CG chiffre 11.5
Entraîneur externe	CHF 50.- par séance	CG chiffre 14.2
Remplacement de la carte d'accès	CHF 29.-	liste de prix

Ces montants couvrent nos frais effectifs, ce ne sont pas des peines. Nous nous réservons de faire valoir un dommage plus étendu, par exemple pour des réparations, du nettoyage ou des remplacements.

10. Infractions

En cas d'infractions mineures répétées, un avertissement est en règle générale prononcé d'abord. Des infractions graves ou répétées peuvent conduire à la **résiliation immédiate** de ton abonnement sans remboursement, plus des frais de traitement de **CHF 50.-** (CG chiffre 11.3). La direction apprécie chaque cas selon la nature, la gravité, la portée, les effets et l'intention du comportement.